

Lettre envoyée par courriel.

Ottawa, le 16 avril 2026

L'honorable François-Philippe Champagne, C.P., député
Ministre des Finances et du Revenu national
Ministère des Finances Canada
90, rue Elgin
Ottawa, ON K1A 0G5

Objet : Remédier au déclin de l'entrepreneuriat au Canada

Monsieur le Ministre,

Comme vous le savez, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) est un organisme sans but lucratif et non partisan qui représente les intérêts de plus de 103 000 petites et moyennes entreprises (PME) partout au Canada. Nos membres, issus de tous les secteurs de l'économie, souhaitent que la Mise à jour économique du printemps prévue le 28 avril comprenne des mesures visant à soutenir leur réussite ainsi que celle des futurs entrepreneurs.

Au Canada, l'entrepreneuriat est en déclin, et la confiance des PME demeure faible en raison de l'incertitude mondiale persistante, de la hausse des coûts et de la faible demande des consommateurs. Notre nouveau rapport intitulé [La pénurie d'entrepreneurs au Canada - Partie 1 : Un écosystème d'affaires en perte de vitesse](#) révèle que, depuis 6 trimestres consécutifs, il y a plus de fermetures que d'ouvertures d'entreprises au pays, et que plus de la moitié (55 %) des propriétaires de PME ne conseilleraient pas de démarrer une entreprise en ce moment. Lorsque la création, la croissance et la réussite des petites entreprises ralentissent, le pays perd bien plus qu'une vitrine économique : il perd en innovation et en productivité. Notre économie s'essouffle et devient moins concurrentielle.

Nous avons besoin de politiques fiscales qui encouragent l'entrepreneuriat et soutiennent la réussite et la croissance des PME existantes. En revanche, les programmes trop ciblés et complexes sur le plan administratif n'avantagent que certaines entreprises et tiennent rarement compte de la réalité des PME. C'est pourquoi la FCEI recommande au gouvernement fédéral d'investir dans les petites entreprises en prenant les mesures suivantes :

1. **Réduire le taux fédéral d'imposition des petites entreprises de 9 % à 6 %.** Au total, 911 920 entreprises bénéficieraient de cette mesure. Elle permettrait aux PME de conserver 2,1 milliards de dollars¹ et de les réinvestir dans leurs activités et leurs employés. La baisse du taux d'imposition des petites entreprises à 6 % pourrait être appliquée immédiatement ou progressivement au cours des prochaines années.
2. **Augmenter le seuil de la déduction accordée aux petites entreprises de 500 000 \$ à 700 000 \$ et l'indexer sur l'inflation par la suite.** Le seuil n'a pas été revu depuis 2009 et a perdu de sa valeur au fil du temps. Cette augmentation bénéficierait à 66 250 entreprises en leur permettant de conserver 570 millions de dollars.²
3. **Réduire le taux de cotisation à l'assurance-emploi pour les petits employeurs** au moyen d'un crédit d'impôt ciblé, permanent et remboursable qui ferait en sorte que les petits employeurs cotiseraient le même montant que leurs employés.
4. **Soutenir la planification de la relève en élargissant les dispositions de roulement actuelles** afin de permettre la vente ou le réinvestissement dans des entreprises non constituées en société. Par exemple, les gains en capital provenant de la vente d'un terrain pourraient être exonérés d'impôt s'ils sont réinvestis dans l'achat de parts ou d'actifs d'entreprise, nouveaux ou existants. Nous recommandons également de prolonger encore plus le délai accordé aux entrepreneurs pour réinvestir les fonds dans une société canadienne tout en conservant leur accès aux dispositions de roulement.
5. **Encourager l'investissement en élargissant la passation en charges immédiate et la déduction pour l'amortissement accéléré à tous les investissements en capital** et à tous les secteurs afin de permettre aux propriétaires d'entreprise de décider de la meilleure utilisation de la déduction.
6. **Réduire le taux d'inclusion des gains en capital sur la tranche de gains excédant le montant couvert par l'exonération cumulative des gains en capital (ECGC).** Par exemple, permettre que la prochaine tranche de 2 M\$ de gains en capital soit assujettie à un taux d'inclusion de 33,3 % plutôt que de 50 % pour soutenir l'investissement et l'entrepreneuriat.
7. **Éliminer deux règles chaque fois qu'un nouveau est adopté.** Cette règle s'appliquerait à toutes les exigences imposées par la totalité des documents de conformité des ministères et organismes fédéraux. L'objectif est de réduire la paperasserie pour tout le monde, et pas que pour les entreprises ou projets jugés prioritaires. La conformité réglementaire coûte plus de 50 milliards de dollars par année aux entreprises canadiennes, et plus l'entreprise est petite, plus le fardeau est lourd.³

¹ Bureau du directeur parlementaire du budget, Simulateur budgétaire. Consulté le 15 avril 2026. En ligne : <https://www.pbo-dpb.ca/fr/research--recherches/tools--outils/ready-reckoner--simulateur-budgetaire/index>

² Bureau du directeur parlementaire du budget, Simulateur budgétaire. Consulté le 15 avril 2026. En ligne : <https://www.pbo-dpb.ca/fr/research--recherches/tools--outils/ready-reckoner--simulateur-budgetaire/index>

³ FCEI, Rapport sur la paperasserie au Canada, 7^e édition, janvier 2025. Consulté le 15 avril 2026. En ligne : <https://www.cfib-fcei.ca/fr/rapports-de-recherche/rapport-sur-la-paperasserie-au-canada>

Ensemble, ces mesures apporteraient un allègement immédiat et créeraient un environnement plus concurrentiel et favorable à l'investissement, à l'innovation et à la productivité ainsi qu'à la création et à la croissance des entreprises.

Si le gouvernement fédéral veut vraiment stimuler la croissance de la productivité, les PME doivent être au cœur de sa stratégie. Un pays qui néglige ses petites entreprises finit par voir sa résilience économique s'effriter. Moins de nouvelles entreprises aujourd'hui, c'est moins d'entreprises de taille moyenne demain. Les responsables gouvernementaux ne peuvent pas savoir quelle entreprise connaîtra un succès comparable à celui de Lululemon, Shopify ou Couche-Tard. Donnons aux entreprises canadiennes de toutes tailles les moyens de réussir.

Nous sommes prêts à collaborer avec vous et votre équipe pour veiller à ce que le Canada demeure un lieu propice à l'innovation, à la prise de risques ainsi qu'à la création et à la croissance des entreprises.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, nos salutations distinguées.



Corinne Pohlmann
Vice-présidente exécutive, Défense des intérêts
FCEI



Jasmin Guénette
Vice-président, Affaires nationales
FCEI